

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, l'honorable député sait que les pratiques bancaires de même que celles de tous les prêteurs dans la société prévoient qu'à défaut de paiement d'un prêt, le prêteur a droit d'acquérir la propriété en cause dans le but de se faire rembourser. Est-ce que mon honorable ami suggère qu'on devrait avoir une situation en vertu de laquelle non seulement on interdirait au prêteur de permettre au propriétaire antérieur de continuer à occuper, par exemple, la ferme en cause, mais on forcerait le prêteur à vendre cette propriété à quelqu'un d'autre? Je crois que cette solution serait beaucoup plus inhumaine que celle présentement envisagée en vertu de laquelle les droits d'un prêteur sont reconnus. Par ailleurs celui-ci est disposé à faire des accommodements visant à permettre un réajustement de la situation et, éventuellement, j'espère, lorsque la situation économique de l'emprunteur se serait améliorée, que celui-ci pourra à nouveau acquérir la propriété de l'entreprise qu'il administrait antérieurement.

[Traduction]

LA MESURE VISANT À RÉTABLIR LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je suis d'accord avec le ministre sur les détails techniques de la situation, mais il se dit prêt à faire quelque chose pour remédier à la situation. Le ministre est bel et bien en mesure d'y remédier immédiatement. Il n'a qu'à encourager l'adoption du projet de loi C-653, tendant à modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. Cette loi interdirait aux banques de saisir des fermes, préservant ainsi l'exploitation familiale et la production alimentaire au Canada grâce à des arrangements équitables entre créanciers et créanciers. La Chambre pourrait régler la question si le ministre et ses collègues du cabinet voulaient bien présenter ce bill.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je crois que j'ai déjà indiqué que le gouvernement a beaucoup de sympathie pour le projet de loi qui a été présenté à la Chambre, mais qu'il existe un bon nombre de problèmes techniques relativement à son application, et que, tout en laissant l'impression de venir en aide à des gens qui sont en difficulté, on risque de créer encore plus de difficultés à un très grand nombre de fermiers. A mon avis il faut examiner très attentivement les conséquences inhérentes à ce genre de mesures. Je suggère donc à mon honorable collègue qu'avant de réagir il vaut mieux examiner bien attentivement les conséquences du geste qu'il nous suggère de poser.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LA NOTE DE
SERVICE DEMANDANT LES OBSERVATIONS DE L'ANCIEN
MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas

sans savoir que le document daté du 15 janvier, à savoir la note de service expédiée par Mickey Cohen au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, était accompagné d'une note manuscrite adressée à M. Michael Phelps demandant carrément les observations du ministre à cet égard. Le ministre peut-il nous dire quelles observations a alors faites le ministre de l'Énergie de l'époque et quelles mesures celui-ci a prises après avoir été ainsi informé que les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts avaient été violées? Qu'a dit alors l'ex-ministre de l'Énergie? Qu'a fait l'ex-ministre de l'Énergie?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme je n'étais pas présent aux discussions, il m'est difficile d'en parler. Je n'ai pas interrogé l'ex-ministre de l'Énergie sur tous les entretiens qu'il a eus, sur tout ce qu'il a dit ou n'a pas dit. La Chambre m'a demandé de déposer des documents et je l'ai fait. Il m'est impossible de produire des communications verbales.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UN COMPTE RENDU AU
PARLEMENT

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Madame le Président, ma question porte sur la date exacte à laquelle l'actuel ministre des Finances a été mis au courant de la violation des lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Il s'agit d'une question cruciale, car il nous importe de savoir ce qu'il a fait, une fois mis au courant. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-il vérifier ce que l'ancien ministre de l'Énergie a déclaré et ce qu'il a fait lorsqu'il a appris qu'il y avait conflit d'intérêts? Pourrait-il nous donner une réponse à cette question le plus tôt possible?

● (1500)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne crois pas que la question soit bien posée, car, dans l'esprit de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre et dans l'esprit du ministre des Finances, l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il n'y a pas eu de conflit d'intérêts. Les lignes directrices n'ont donc pas été violées. Tout s'est fait au grand jour.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Tout a été rendu public, et même si nos vis-à-vis ne sont peut-être pas d'accord, je reitere qu'il n'y a pas eu violation des lignes directrices. Le député peut prétendre le contraire, mais le vote de la semaine dernière, à la Chambre, lui donne tort.

M. Clark: On a discuté précédemment de la définition d'un gouvernement sérieux. Un gouvernement honorable respecte ses propres lignes directrices sur les conflits d'intérêts, ce que ce gouvernement se refuse systématiquement à faire.

Des voix: Bravo!